

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort



... bientôt disponible auprès de l'ACAT-Suisse

3

«Real Human Bodies»

Interdiction d'une exposition controversée

4

Campagnes

Première formation en Suisse sur le Protocole d'Istanbul

6

Vie de l'association

Communications

Un bouc émissaire à la conscience sereine

Il est des choses que personne ne peut vraiment comprendre, comme l'infinitude de l'univers : y songer suffit à donner le vertige. Il en va de même de l'Homme – ce corps qui avance tout seul, pense, vieillit, ressent des désirs et de la crainte ... Il est logique que nous souhaitions voir et comprendre de l'intérieur ce miracle que nous sommes.

Rien d'étonnant, donc, à ce que des expositions de cadavres plastinés attirent des millions de visiteurs depuis des années. La fascination pour le corps humain est naturelle et justifiée. Ce qui est tout aussi justifié, cependant, c'est de s'interroger sur les dessous de ces expositions. En effet, depuis des années, l'origine des corps qui y sont présentés est plus que controversée.

Si la plainte de l'ACAT-Suisse n'a pas empêché la tenue de l'exposition « Real Human Bodies » à Berne, elle a entraîné son interdiction à Lausanne (voir notre article à la page suivante). Les questions de droits humains n'étaient pas la seule raison pour laquelle cette exposition de cadavres laissait un goût amer. La manifestation manquait totalement de dignité et de respect. Tout d'abord envers des défunts qui, comme à Berne, ont été exhibés dans un entrepôt totalement impropre à les accueillir. Une visiteuse a d'ailleurs parlé de « fœtus sur fond de câbles électriques et de vitres d'usine embuées », racontant que partout où portait son regard, il ne rencontrait que saleté, éléments cassés et froideur. Le manque de respect a également

frappé les visiteurs, qui n'ont trouvé nulle trace du « plastinateur », du manager ou de l'organisateur. Pas de coordonnées sur le site bodies-expo.ch, pas d'impressum ni de réponses sur la page Facebook, pas de prise de position. Silence radio aussi lorsque « Real Human Bodies » a été annulée à Lausanne et que le public a demandé le remboursement de ses billets.

Après l'interdiction de l'exposition par la ville de Lausanne, l'ACAT-Suisse en est étonnamment devenue le bouc émissaire, faisant les frais d'un lynchage en ligne. On a reproché à l'ACAT d'être responsable de cette interdiction (« pour une fois qu'il se passait quelque chose d'intéressant »). Se sont ensuivies des tirades oscillant entre l'insultant et le créatif, dont les auteurs associaient le respect des droits humains et les réserves morales à l'extrémisme religieux et aux scandales de pédophilie. À n'en pas douter, l'être humain est une créature fascinante.

En récoltant des signatures et en suscitant le débat, vous l'avez certainement vécu : quand on soulève des questions qui dérangent, on ne se fait pas que des amis. Toutefois, les réactions positives que nous avons reçues de vous, chers membres, ainsi que d'autres activistes, nous ont rendus d'autant plus forts. Continuons donc de déranter ensemble, là où nous pouvons nous faire la voix des victimes de la torture. **KDB**

Impressum

Éditrice : ACAT-Suisse, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne
031 312 20 44 – info@acat.ch – www.acat.ch – www.facebook.com/ACATSuisse
IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7

Équipe de rédaction : Katleen De Beukeleer (KDB) (responsable, k.debeukeleer@acat.ch),
Dominique Joris (DJ), Bettina Ryser Ndeye (BR), Yvette Spicher (YS)

Traduction : Solenne Rocher, Bettina Ryser

Photo de couverture : ACAT-Suisse

Conception : Katleen De Beukeleer

Impression : Werner Druck und Medien

Prochaine édition : mars 2019

Tirage : 480 exemplaires en allemand, 510 en français

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à utiliser simultanément la forme masculine et la forme féminine. Toutes les désignations de personnes s'appliquent tant aux hommes qu'aux femmes.



Un succès pour l'ACAT-Suisse

Interdiction d'une exposition de corps plastinés à Lausanne

En octobre, l'exposition controversée *Real Human Bodies* aurait dû avoir lieu à Lausanne. Suite à une plainte de l'ACAT-Suisse, l'exposition a été interdite par décision de justice. De très sérieux doutes planent sur l'origine des corps, très certainement issus d'un large trafic étatique mis en place par la Chine, qui se sert de cadavres de prisonniers chinois ou de membres du mouvement Falun Gong exécutés.

La technique de plastination consiste à remodeler des cadavres humains, ou des parties de ceux-ci, à l'aide de silicone injecté dans les tissus du cadavre. Le processus permet de présenter les corps préservés de manière très réaliste. La technique a été développée dans les années 70 par le Dr Gunther von Hagens, un médecin allemand très controversé, dont l'exposition *Body Worlds* parcourt le monde et attire des millions de visiteurs. D'autres sociétés ont copié le concept, dont la société allemande *Huppertz Global GmbH* qui, en octobre dernier, a exposé à Berne (*Bodies echte Körper*) et prévoyait de le faire à Lausanne (*Real Human Bodies*).

Trafic de corps humains en Chine

Ce genre d'expositions pseudo-scientifiques soulève de graves questions éthiques et juridiques. La technique de plastination, l'origine des corps, le doute quant au consentement des ayants droit et le profit qui est tiré de ces événements commerciaux font l'objet de graves controverses depuis plusieurs années. Dans une étude très sérieuse et complète, menée entre 2006 et 2018*, David Kilgour, David Matas et Ethan Gutmann ont pu démontrer que les cadavres utilisés dans ces expositions sont, selon une très grande probabilité, ceux de prisonniers chinois décédés ou exécutés. Parmi ceux-ci se trouveraient aussi des adeptes du Falun Gong, mouvement interdit en

Chine et dont les membres sont impitoyablement persécutés par milliers. Pour leurs recherches, les auteurs se sont basés sur de nombreux témoignages provenant de Chine même. Une des sociétés exhibant les cadavres plastinés, *Premier Exhibitions Inc.* (USA) avait d'ailleurs dû déclarer que les corps présentés provenaient de Chine, qu'ils lui étaient délivrés par le *Chinese Bureau of Police*, mais qu'elle ne pouvait garantir que ces corps n'étaient pas ceux de détenus décédés ou exécutés.

Autorités alertées

Sur la base de ces informations, l'ACAT-Suisse a alerté les autorités bernoises et vaudoises, ainsi que les villes de Berne et de Lausanne et dénoncé pénalement l'organisateur aux ministères publics concernés. L'ACAT-Suisse a demandé un contrôle strict de toutes les conditions légales nécessaires à ces expositions, à défaut, de les interdire. Une convention sur les droits de l'homme dans le contexte de la biomédecine, ratifiée par la Suisse, interdit notamment de tirer profit du corps humain et exige le consentement éclairé des ayants droit à l'utilisation de leur corps. À Berne, les autorités du canton et de la ville se sont déclarées incompétentes tout en saluant l'enquête ouverte par le ministère public. Ce dernier n'a cependant pas empêché la tenue de l'exposition. À Lausanne, le ministère public n'est pas entré en matière et le canton de Vaud n'est pas

intervenu. Par contre, la Municipalité de Lausanne a réagi très rapidement. Alors qu'elle avait initialement autorisé l'exposition, elle l'a ensuite interdite vu le refus ou l'impossibilité de l'organisateur de fournir les preuves de l'origine des corps et du consentement des ayants droit. Lors du recours interjeté par l'organisateur, ce dernier n'a pas non plus été en mesure de fournir les documents requis, si bien que le tribunal cantonal vaudois a finalement interdit l'exposition.

La lutte continue

L'ACAT-Suisse est très reconnaissante envers la Municipalité de Lausanne d'avoir réagi rapidement et fermement. Mais le combat est loin d'être terminé. D'autres expositions du même type continuent à ouvrir leurs portes dans de nombreux pays. Cependant, l'opinion publique et les autorités commencent à comprendre les questions cruciales en jeu. En divers endroits, de telles expositions ont déjà été interdites par le passé. Il faudra continuer à plaider et agir en justice pour leur interdiction totale, tant que la preuve du consentement des ayants droit n'est pas apportée. **DJ**

Sources et références : Falun Gong Suisse / chinaorganharvest.org / premierexhibitions.com / bodies-expo.ch / bodyworlds.com / Autorités de la ville et du canton de Berne, de la Municipalité de Lausanne et du canton de Vaud, ainsi que Ministères publics bernois et vaudois / sources privées

* www.chinaorganharvest.org

Le Protocole d'Istanbul dans la pratique

Mettre au jour l'imperceptible

Souvent, les séquelles de la torture ne peuvent être perçues au premier regard, ce qui la rend difficile à prouver a posteriori. Le Protocole d'Istanbul a justement été développé pour surmonter cet obstacle. Dominique Joris et Katleen De Beukeleer de l'ACAT-Suisse ont participé à la première formation organisée en Suisse sur cet instrument.

Souvent, lorsque Pierre Duterte raconte un épisode de ses 24 années de pratique psychiatrique et psychothérapeutique, un silence absolu se fait dans la salle. En effet, une grande partie des histoires et exemples du directeur de *Parcours d'Exil*, centre parisien spécialisé dans le traitement des personnes torturées, sont à peine soutenables.

Le psychothérapeute est l'un des cinq experts de différents pays qui interviennent durant la formation sur le Protocole d'Istanbul. C'est la première fois qu'une telle formation a lieu dans notre pays. Sur invitation de la Croix-Rouge suisse, 26 médecins, psychologues et juristes se sont réunis à St-Gall pour la suivre.

Comment interroger une victime ?

Les participants à la formation sont des professionnels travaillant régulièrement avec des victimes de torture, par exemple au sein d'œuvres caritatives ou d'instituts médicaux. Ils sont venus à St-Gall pour apprendre à appliquer le Protocole d'Istanbul : à quoi doit ressembler un rapport médical ? Comment apporter les preuves psychologiques de la torture ? Comment interroger une victime sans accentuer son traumatisme ?

De nombreuses victimes inventent des mensonges pour digérer ce qu'elles ont vécu : en pareils cas, il est difficile de découvrir la « vérité ».

dernière chose qu'on pourrait reprocher aux personnes présentes. Pour autant, a-t-on le droit de rire dans un tel contexte ? Pierre Duterte explique : « Je ne peux pas faire autrement : rire est ma façon de faire face aux histoires épouvantables de mes patients. »

Cas complexes, questions éthiques

Enquêter sur des tortures est souvent si complexe que même les experts du Protocole d'Istanbul n'ont pas de réponses toutes faites. L'un des défis est que chaque personne réagit différemment aux sévices subis. De nombreuses victimes inventent des mensonges pour digérer ce qu'elles ont vécu : en pareils cas, il est difficile de découvrir la « vérité ». Par ailleurs, l'influence de la culture complique aussi le travail. Les experts s'accordent à dire que des Tchétchènes, par exemple, n'évoqueront jamais un viol d'eux-mêmes. Et que faire si l'on découvre, au cours d'une thérapie, que la victime a elle-même été un bourreau ?

« Nous devons collaborer »

À la fin de la formation, les participants énoncent les mesures les plus urgentes à prendre en Suisse. Il est notamment conclu que toute personne active dans le domaine de la migration devrait connaître le Protocole d'Istanbul et suivre des formations, et qu'un cadre légal devrait être instauré. Il est aussi constaté que le Protocole d'Is-

Le Protocole d'Istanbul

Le Protocole d'Istanbul* est le premier **ensemble de normes internationalement reconnues** pour enquêter sur la torture et ses séquelles.

Depuis 1999, l'ONU recommande à ses États membres de le considérer comme un instrument à utiliser dans l'aide aux victimes de torture et d'observer ses principes.

En juin 2018, l'ACAT-Suisse a remis au Département fédéral de justice et police **une pétition signée par 4667 personnes** pour demander une meilleure reconnaissance du Protocole d'Istanbul en Suisse, qui soit garantie par l'État.

* « Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »

Cet humour qui aide à faire face

Même si la problématique de la torture n'est pas nouvelle pour les participants, ces trois jours de formation les plongent intensément dans les tréfonds de la cruauté humaine. Toutefois, les rires sont étonnamment fréquents, par exemple lorsque Pierre Duterte déclare, après un nouveau silence : « Désolé de vous déprimer avec mes histoires. C'est justement pour cela que je n'ai pas d'amis. » Le manque de respect envers les victimes est la

tambul repose sur un travail d'équipe. « Nous devons collaborer », entend-on à maintes reprises. Durant et après les heures de formation, les échanges sont animés. Une légiste demande du soutien à un consultant juridique, un psychothérapeute et une généraliste échangent leurs cartes de visite... On discute de cas, on se donne des conseils...

Lentement mais sûrement, le protocole d'Istanbul se fait une place dans notre pays. **KDB**



Pour votre lecture

« Le Photothérapeute : aux côtés des héros de notre temps »

Au service d'une association qu'il contribua à fonder, le docteur Pierre Duterte a traité des milliers de victimes de torture et de maltraitance en s'efforçant de rétablir non seulement leur

santé physique, souvent gravement atteinte, mais aussi leur équilibre psychique. Il raconte quelques-unes des histoires de leur traitement.

Pierre Duterte est aussi un photographe exposé très régulièrement en France, aux États-Unis et en Afghanistan. Ce livre inclut certaines de ses photographies. Pierre Duterte évoque

incidemment les effets inattendus que peut avoir le portrait photographique sur des âmes au moi fracassé, parfois incapables de se reconnaître dans un miroir. **KDB**

En vente chez Payot (www.payot.ch).
Pierre Duterte, Le Photothérapeute : aux côtés des héros de notre temps, Michel de Maule, 2014, 240 p.



Campagne du 10 octobre 2018
Journée mondiale
contre la peine de mort

Rétrospective

Pétition au Bélarus

La campagne de la Journée mondiale contre la peine de mort a porté cette année sur les conditions de détention dans les couloirs de la mort.

Par une pétition accompagnant la campagne, nous avons soutenu **Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko du Bélarus**. Les deux hommes ont été condamnés à mort à l'issue d'un procès inique pour le meurtre de trois personnes.

Le Bélarus est le seul pays en Europe à appliquer la peine de mort. De plus, les condamnés à mort ne sont avertis de leur sort que quelques minutes avant l'exécution, leurs familles sont souvent informées des semaines après l'exécution et les autorités refusent de leur

indiquer le lieu où est enterré le corps. **Toutes ces restrictions cruelles rendent les conditions de détention et les exécutions particulièrement inhumaines.**

La pétition a demandé à M. Alyksandr Lukashenka (président du Bélarus) et M. Valeriy Mitskevich (président de la Commission des grâces présidentielles) de commuer la peine de mort des deux hommes et d'accepter les appels de la communauté internationale demandant un moratoire sur la peine de mort en Bélarus.

La **pétition signée par 2640 personnes** a été envoyée par courrier au Bélarus, ainsi qu'à l'ambassadeur du Bélarus en Suisse.

L'ONG biélorusse « **The Human Rights Center Viasna** », active contre la peine de mort, a publié notre intervention sur son site internet*. L'ACAT-Suisse est en contact avec elle, ce qui facilitera le suivi de la pétition. **DJ**

* www.spring96.org

Campagne du 10 décembre 2018
Journée des droits humains

Documentation

« Prisoners' Wives » : quatre femmes devant des murs de prison

« Prisoners' Wives » place les femmes de détenus au centre de l'attention. Comment réagissent-elles à l'absence soudaine de leur mari ? Que racontent-elles à leurs supérieurs et à leurs collègues ? Comment vivent-elles l'arrestation, les doutes et les visites en prison ?

Cette série dramatique de la BBC, qui date de 2012 et 2014, nous implique dans une problématique chargée de préjugés et de tabous. Ce faisant, elle nous aide à comprendre ce que vivent aussi les enfants de détenus, qui sont au cœur de la campagne de l'ACAT pour la Journée des droits de l'homme 2018.

Disponible en DVD sur Amazon (uniquement en anglais). **KDB**

Les membres ont la parole

Par un jour d'automne ensoleillé, le samedi 6 octobre 2018, le stand du groupe ACAT de la Singine a attiré beaucoup de monde au marché villageois de Wünnewil. Environ 150 personnes ont signé l'appel en faveur des quatre chrétiens d'Iran et nous avons reçu quelques dons pour notre organisation partenaire EMINED au Cameroun. Beaucoup de passants ont contribué à notre « mosaïque des préoccupations » en inscrivant leurs sujets d'inquiétude sur des billets colorés. Voici, par ordre d'importance, les préoccupations citées :



Préoccupation

Préoccupation	Rang	Nombre de mentions
Pollution de l'environnement	1	24
Changements climatiques/ Flux de réfugiés liés aux changements climatiques	2	20
Virage politique à droite	3	18
Fossé entre riches et pauvres	4	17
Mise en danger de la paix dans le monde	5	14
Menaces contre les droits humains	6	12
Faim dans le monde	7	10
Prévoyance vieillesse/ maladies au 3 ^e âge	8	9
Vague de réfugiés vers l'Europe	9	7
Pénurie de ressources naturelles et d'eau	10	4
Perte de son propre emploi/ crise économique	11	1
Prosperité de la Suisse en danger/ augmentation des impôts	11	1
Autres préoccupations	11	10
Maladies, épidémies (cancer, SIDA, tuberculose, paludisme, etc.)	14	0



Un grand merci au groupe ACAT de la Singine (Felicitas Brunner, Arnold Kuchen et leurs aides) pour cette action réussie. **YS**

Communications aux groupes ACAT

Un grand merci aux membres de tous les groupes ACAT ! Par vos actions, vous nous soutenez et agissez **pour un monde sans torture ni peine de mort.**

Rapports d'activité

Nous prions les responsables des groupes de nous faire parvenir un rapport d'activité résumant les principaux événements et actions de l'année 2018 **d'ici au lundi 21 janvier 2019**, par courrier postal ou par e-mail (info@acat.ch).
Merci beaucoup !

Vos manifestations

Vous souhaitez annoncer les manifestations de votre groupe ACAT sur le site Internet de l'ACAT-Suisse (www.acat.ch) ? Alors, veuillez nous communiquer rapidement vos dates : nous les mettrons volontiers en ligne. En même temps que

la convocation à l'AG, les membres recevront un aperçu de tous les groupes ACAT. Peut-être que certains membres découvriront ainsi un groupe à proximité de chez eux ou auront envie de créer leur propre groupe avec des amis, des voisins ou des personnes partageant leurs opinions, ... Nous nous réjouissons d'avoir de vos nouvelles !

Comptes 2018

Pour terminer, nous prions tous les groupes ACAT qui disposent d'un compte bancaire ou postal, ou encore tiennent une caisse, de faire parvenir leurs comptes 2018 **d'ici au lundi 21 janvier 2019** à Guy Magnin, par courriel postal ou par e-mail (g.magnin@acat.ch).
Merci beaucoup ! **YS**

Assemblée générale 2019

La prochaine assemblée générale aura lieu le **samedi 18 mai 2019 à Berne**.

De plus amples informations sur le programme, le lieu et l'heure vous parviendront avec notre envoi du 28 mars 2019, conformément au calendrier ci-joint. Veuillez réserver ce samedi pour venir à l'assemblée générale. Nous nous réjouissons de vous y retrouver ! **BR**

Vœux de Noël

Chers membres,

Le Secrétariat de l'ACAT sera **fermé pour les fêtes du vendredi 21 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019**. Nous serons de nouveau à votre disposition à partir du lundi 7 janvier 2019. Nous vous remercions sincèrement de votre engagement en 2018 et espérons pouvoir compter sur votre collaboration et votre précieux soutien en 2019 également.

Nous souhaitons à vos proches et à vous-mêmes un temps de l'Avent et un Noël lumineux, et vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Avec vous, nous espérons un monde sans torture ni peine de mort et travaillons à son avènement.

Cordialement,

Le Comité et l'équipe de l'ACAT-Suisse

Je souhaite soutenir l'ACAT-Suisse

- En tant que membre actif**
- Membre individuel : cotisation annuelle 80 fr. minimum (personne à revenu modeste : cotisation réduite à 40 fr. minimum)
- Couple : cotisation annuelle 100 fr. (cotisation réduite : 50 fr.)
- Collectivité (paroisse, association, entreprise, etc.) : cotisation annuelle 150 fr. minimum
- En tant que membre passif**
- Je fixe moi-même le montant de ma contribution mensuelle ou annuelle
- Par un don**
- Veuillez m'envoyer..... bulletin(s) de versement
- Je verse un don à : ACAT-Suisse, compte postal 12-39693-7, IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Mes coordonnées :

Organisation

Prénom * Nom *

Rue *

NPA, Lieu *

Tél. E-mail

Confession Année de naissance

Date * Signature *

* Données obligatoires

Genève

Festival du film et forum international sur les droits humains

Vendredi-dimanche 8-17 mars 2019

Le FIFDH est l'événement le plus important dédié au cinéma et aux droits humains à travers le monde. Depuis 16 ans, il se tient chaque année au cœur de Genève, en parallèle avec la session principale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Infos: www.fifdh.org

Fribourg

Exposition photographique « Sous le Jasmin »

Lundi-vendredi 10-21 décembre 2018

Cette exposition d'Augustin Le Gall, présentée par l'OMCT, est constituée d'une série de portraits et de témoignages de victimes de maltraitance et de torture en Tunisie. Le photographe a « capturé » les visages et les histoires de 36 hommes et femmes de divers horizons politiques et originaires de différentes régions de Tunisie. Il a ainsi dévoilé un passé profondément marqué par l'infamie tout en ouvrant des perspectives sur une autre Tunisie plus juste et humaine.

Lieu : Université de Fribourg

Organisation : OMCT (Organisation Mondiale contre la Torture)

Infos : www.acat.ch/fr/agenda/

Fribourg

Conférence-débat à l'occasion de l'exposition « Sous le jasmin »

Mardi 11 décembre 2018
19h

Débat sur l'impact de la torture sur les sociétés. Bettina Ryser de l'ACAT-Suisse participera à ce débat.

Lieu : Université de Fribourg

Organisation : OMCT (Organisation Mondiale contre la Torture)

Infos : www.acat.ch/fr/agenda/

Prière
d'affranchir

ACAT-Suisse
Speichergasse 29
Case postale
CH-3001 Berne